



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 février 2013  
Français  
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique  
Sous-Comité scientifique et technique  
Cinquantième session**  
Vienne, 11-22 février 2013

## Projet de rapport

### Additif

#### [...]. **Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique**

1. Conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15 de l'ordre du jour, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique".
2. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante et unième session se tiendrait du 10 au 21 février 2014.
3. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session, et il a recommandé que les questions de fond suivantes figurent dans ledit projet:
  1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
  2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
  3. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.
  4. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
  5. Débris spatiaux.



6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
  7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
  8. Météorologie spatiale.
  9. Objets géocroiseurs.
  10. Questions à examiner dans le cadre de plans de travail:
    - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;  
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2014 dans le plan de travail pluriannuel qui figure aux paragraphes 8 et 10 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))
    - b) Viabilité à long terme des activités spatiales.  
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2014 au paragraphe 23 du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales figurant à l'annexe II du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/66/20))
  11. Thème de discussion/point distinct: orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
  12. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
4. Le Sous-Comité a noté que le thème du colloque devant être organisé en 2014 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel il était parvenu à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), devrait être "L'industrie spatiale dans les applications des GNSS".
5. Le Sous-Comité a pris note de la conclusion de l'examen du point "Objets géocroiseurs" dans le cadre du plan de travail pluriannuel, et est convenu que ce point devrait être inscrit en tant que question ordinaire à son ordre du jour.
6. Le Sous-Comité est convenu que le point de l'ordre du jour relatif à l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) serait renommé "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015".
7. Le Sous-Comité a rappelé que le Comité était convenu (A/67/20, par. 347) d'organiser, à sa cinquante-sixième session, en 2013, une manifestation d'une demi-journée sur le thème "L'espace: construire l'avenir aujourd'hui". Cette manifestation comprendrait une table ronde de personnalités féminines influentes

dans les domaines de l'exploration spatiale, des sciences, des techniques et de l'éducation spatiales, des activités spatiales commerciales et des politiques spatiales, et aurait pour objectif la prise en considération de la contribution des femmes aux activités spatiales, afin de marquer le cinquantième anniversaire du premier vol effectué par une femme (Valentina Tereshkova) dans l'espace.

8. Le Sous-Comité a noté qu'à la demande du Comité, une réunion de planification avait été tenue en marge de la session actuelle, le 20 février, et que plusieurs activités avaient été prévues pour célébrer cet anniversaire, notamment: a) une table ronde spéciale réunissant des personnalités féminines influentes dans le domaine spatial, l'après-midi du 12 juin 2013, première journée de la cinquante-sixième session du Comité; b) une soirée ouverte au public, le 13 juin 2013 dans la ville de Vienne; et c) une exposition au Centre international de Vienne pendant la session du Comité.

9. Le Sous-Comité était saisi d'un document officieux du Secrétariat contenant un projet de plan pour la manifestation de célébration de l'anniversaire. Ce plan peut être consulté sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Les délégations intéressées ont été invitées à formuler leurs observations et à proposer leurs idées au Bureau dans les meilleurs délais. Le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait limiter à quatre maximum par séance le nombre de présentations scientifiques et techniques, et que les États membres et les observateurs permanents du Comité veillent à maintenir à un nombre raisonnable les présentations faites à la session.

10. Le Sous-Comité est également convenu que le Secrétariat pourrait, si nécessaire, et en consultation avec l'État membre ou l'observateur permanent concerné, réduire le nombre de présentations demandées.